

30.08.2011 - 11:10 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse, prise de position 33/2011. (www.presserat.ch/29650.htm Parties: X. c. «Blick am Abend Plainte approuvée

Interlaken (ots) -

Thème: dignité humaine

Résumé

Photos de victimes sans valeur informative

Plainte contre «Blick am Abend» admise

Le Conseil suisse de la presse approuve une plainte contre «Blick am Abend». Dans sa double page quotidienne «Images du jour», le journal a publié la photo d'un accident du travail montrant dix personnes tuées en partie reconnaissables. Pour le Conseil de la presse, le journal a ainsi porté atteinte à la dignité humaine de ces personnes.

Dans sa rubrique «L'image du jour», «Blick am Abend» publie en janvier 2011 la photo d'un accident qui s'est produit dans la capitale philippine Manille et qui a vu périr dix ouvriers du bâtiment suite à la chute d'un monte-charge. Sur l'image du tabloïde, haute de près d'une page, on voit plusieurs morts aux membres parfois disloqués, du sang et des visages plutôt flous de victimes. Un lecteur estimant qu'il y a atteinte à la dignité des victimes saisit le Conseil de la presse. «Blick am Abend» réplique que l'image était certes délicate mais que la dignité humaine n'était pas mise en cause du seul fait que certaines victimes d'un accident dans une contrée très lointaine pouvaient être reconnues.

Le Conseil de la presse arrive à la conclusion inverse. La photo n'a d'autre valeur informative pour le lecteur que d'apprendre que dix ouvriers sont morts dans un accident à Manille. Lorsqu'une photo de cadavres n'est choisie qu'en raison de la disposition fort expressive des corps et publiée sans explications sur les circonstances précises de l'accident, la rédaction commet un abus avec ces victimes inconnues d'un accident pour obtenir un pur effet de choc et viole ainsi leur dignité humaine.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Bahnhofstrasse 5
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100703006> abgerufen werden.